



**NI BAILLON
NI BATON :
DEFENDONS NOS
LIBERTES
PUBLIQUES !**



Le 24 novembre l'Assemblée nationale a voté en première lecture la loi relative à la « Sécurité globale », dans le cadre d'une procédure accélérée. Le défenseur des droits a rendu public un premier avis, le 5 novembre, pointant certaines dispositions qui portent atteinte aux libertés publiques : droit à la vie privée, liberté d'informer, principe d'égalité et principes constitutionnels de légalité des peines et délits.

Ainsi, l'utilisation de caméras et drones, permettant la reconnaissance faciale, est un outil supplémentaire de surveillance généralisée. Les entreprises de sécurité privée se voient habilitées à exercer des missions régaliennes de l'Etat. Les polices municipales voient leurs prérogatives s'élargir.

La liberté de la presse est menacée, ainsi que celle de tout citoyen par la création d'un nouveau délit qui empêcherait la diffusion d'image de policiers. Par ce tour de passe-passe, toutes les violences policières disparaîtraient par enchantement. Si la loi avait été votée, il ne serait rien passé le lundi 23 novembre, place de la République, quand la police a évacué avec une extrême violence les migrants qui ne demandaient qu'une mise à l'abri. Le ministre de l'Intérieur Darmanin peut bien se dire « choqué », mais quelle aurait été sa réaction s'il n'y avait eu que des témoignages sans les images ?...

Des dizaines de milliers de salariés, de citoyens se sont rassemblés, les 17 et 21 novembre, dans tout le pays pour refuser l'asservissement aujourd'hui et demain.

Les réactions internationales face au projet de loi « Sécurité globale », de la Fédération internationale des journalistes, de la Commission européenne, des Nations-Unies démontrent la gravité de la situation et l'inquiétude d'instances internationales sur le recul des libertés en France.

Mais la logique autoritaire du gouvernement ne s'arrête pas à la loi « Sécurité globale ». La future loi « programmation de la recherche », concernant l'enseignement supérieur, prévoit en cas d'occupation des universités jusqu'à 45 000 euros d'amendes et trois ans de prison !

Nous sommes confrontés à une véritable escalade de la part du gouvernement dont l'unique but est de faire taire la révolte sociale présente dans le pays. Aujourd'hui elle est cadencée par l'Etat d'urgence « sanitaire », mais l'exécutif s'engage dans l'après-confinement avec pour devise le bâillon et le bâton pour pouvoir criminaliser toutes les luttes sociales.

Ne laissons pas mettre en pièce nos libertés individuelles et collectives.

Manifestation Ile de France : samedi 28 novembre - 14h place de la République.

A l'appel de l'Intersyndicale Régionale CGT, FO, FSU, Solidaire, UNEF, UNEL et de très nombreuses associations...